

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	26
Absent :	1
Procurations :	6
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOUZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/20-2023**Démission d'une conseillère municipale
et installation d'un conseiller municipal**

Vu l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.270 du Code Electoral,

CONSIDERANT qu'un siège de conseiller municipal devient vacant suite à la démission de Madame Cindy BARE, du fait d'une mutation professionnelle hors département.

CONSIDERANT que la démission de cette conseillère municipale, déposée en date du 20 mars 2023 a été acceptée.

ENTENDU qu'en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet de l'Aveyron a été informé de cette démission par courrier en date du 20 mars 2023 et en a pris acte.

ENTENDU d'autre part que l'article L.270 du Code Electoral indique que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

ENTENDU que conformément à ces dispositions, Monsieur Benjamin GOURDON, candidat suivant de la liste « *Onet à Vous* » a été invité, par courrier en date du 20 mars 2023, à siéger au Conseil Municipal.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal prend acte de la démission de Madame Cindy BARE et de l'installation de Monsieur Benjamin GOURDON en tant que conseiller municipal.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **17 AVR. 2023**